



# Rapport annuel RJC 2022

*Rapport sur les activités de l'année 2022*

## *Définition :*

*Le Responsible Jewelry Council (RJC) est une organisation à but non lucratif créée pour promouvoir une norme commune pour des pratiques éthiques, sociales et environnementales responsables, qui respectent les droits de l'homme, tout au long de la chaîne d'approvisionnement d'or, des métaux issus de la mine de platine, des diamants et des pierres de couleur, de l'extraction au détaillant.*

SAAMP est conscient des conséquences sociales et environnementales potentielles de ses activités, liées en particulier à l'approvisionnement en matières premières. Pour cette raison, l'entreprise a défini une approche responsable de l'approvisionnement pour exercer ses activités de manière éthique et dans le respect des Droits de l'Homme.

Membre RJC engagé depuis 2012, ses procédures de management des enjeux éthiques ont pour but d'apporter, aux clients, l'assurance que sa chaîne de production est gérée de manière responsable et traçable.

Les principes sont basés sur les référentiels suivants :

- > principes du guide COP v.2019 et du guide CoC v.2017
- > le guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflits ou à haut risque
- > le règlement européen sur le devoir de diligence des importateurs d'or, d'étain, de tantale et de tungstène (règlement dit « 3TG »)

Ces procédures ont pour but d'apporter, aux clients, l'assurance que sa chaîne de production est gérée de manière responsable et traçable.

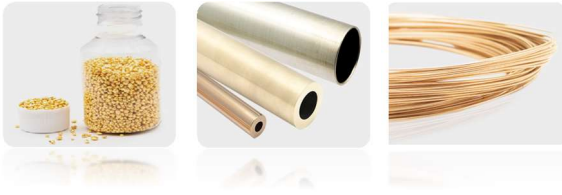
## Les engagements – chartes éthiques

SAAMP présente ses engagements éthiques au travers **d'une charte éthique partenariale**, diffusée sur le site internet, et également communiquée aux parties prenantes lors des ouvertures de comptes des clients et fournisseur.

**Une charte éthique interne** est transmise au personnel et affichée dans les locaux.

## Référents RJC

Pour maintenir le processus RJC conforme au quotidien et l'application des bonnes pratiques éthiques, SAAMP a désigné **deux référents RJC**. Un **réfèrent technique**, responsable de la rédaction des procédures



(KYC et Due Diligence) et du déploiement des méthodes, et un **réfèrent décisionnaire** responsable des décisions finales et des stratégies à suivre.

## Formation interne du personnel

Parce qu'une culture éthique commence par les convictions du personnel en interne, tous les employés de SAAMP ont été sensibilisés sur ces enjeux grâce à une charte éthique interne un support de formation.

## Gestion des plaintes (griefs)

SAAMP met à disposition une **procédure de traitement des plaintes (griefs)**, disponible sur les chartes éthiques.

### *Extrait des chartes éthiques partenariales et internes :*

f. Permettons aux parties prenantes (PP) d'exprimer leurs préoccupations concernant d'éventuels mauvais traitements au travail, des faits de corruption, ou déclarations frauduleuses etc. relatives à la chaîne d'approvisionnement.

Pour ce faire, nous mettons à disposition des PP, **un mécanisme de traitement des plaintes (griefs)** qui peut être actionné à tout moment par différents moyens:

- ✉ **\* Anonyme:** en rédigeant un courrier à l'intention du Directeur qualité SAAMP (625 rue Sans Souci, 69760 LIMONEST)
- @ **\* Non anonyme:** en envoyant un email au Directeur qualité SAAMP (directeur.qualite@saamp.com)

## Procédure KYC (connaitre ses interlocuteurs) et Devoir de Diligence

SAAMP a créé en 2020, une procédure regroupant les bonnes pratiques de KYC et de devoir de diligence à déployer.

Cette procédure répond aux exigences des **cinq étapes du guide OCDE** sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais, provenant de zones de conflit ou à haut risque.

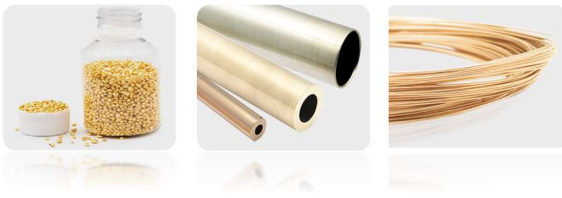
Elle s'applique auprès de ses parties prenantes, **avant de démarrer toute collaboration commerciale et sur plusieurs années.**

Les 3 étapes principales de cette procédure sont :

- 1) Demander un engagement du partenaire aux principes et pratiques éthiques de SAAMP (\*)
- 2) Demander au partenaire de répondre rigoureusement à des questionnaires KYC et Due Diligence orientés sur des points de contrôles précis
- 3) Ouvrir un dossier d'identification du partenaire pour conserver les données recueillies et les risques potentiels évalués, dans l'analyse de risques clients-fournisseurs (cf. § suivant)

Les points de contrôles sont :

- > la déclaration de conformité des sociétés, selon leur réglementation locale,
- > la fiabilité des informations structurelles et financières, fournies par le futur partenaire,
- > les risques potentiels de blanchiment d'argent (COP12),
- > de financement du terrorisme ou de conflits armés (COP12),
- > le non-respect des Droits de l'Homme (COP6),



> et les pratiques d'approvisionnement en métaux précieux dans les Zones de Conflit à Haut Risque-ZCHR (COP7).

(\*) Lors de cette étape de récolte de données, SAAMP demande à ses futurs partenaires commerciaux de se conformer aux principes éthiques (\*\*) qui figurent dans sa charte partenariale et de s'assurer du respect de ces principes, par leurs propres fournisseurs et sous-traitants.

(\*\*) *Principes stipulés dans les conventions de l'Organisation internationale du travail, la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte mondial des Nations unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes d'autonomisation des femmes des Nations unies.*

### Analyse des risques des clients-fournisseurs (identifications des signaux d'alerte)

Grâce aux réponses des futurs partenaires et les mises à jour des dossiers en vigueur, le référent technique recense et analyse les risques éventuels des relations commerciales.

Pour cela, il utilise les outils de contrôles internationaux, disponibles en ligne. (creditsafe, cahraslist.net, recommandations du GAFI...). Le cas échéant, il peut demander un complément d'information à un futur partenaire, à travers des formulaires d'auto-évaluation sur les droits de l'homme et sur les méthodes d'approvisionnement.

Les analyses de risques aboutissent à une cotation des risques, par partenaire, qui aide la Direction (le référent décisionnaire) à valider ou pas une relation commerciale.

Green flag : pas de risque identifié

Yellow flag : manque de données, des actions supplémentaires sont à prévoir

Red flag : risque(s) identifié(s), des actions supplémentaires sont à prévoir, la relation commerciale n'est possible que si résolution des signaux d'alerte.

En 2022, aucun Red flag n'a été relevé.

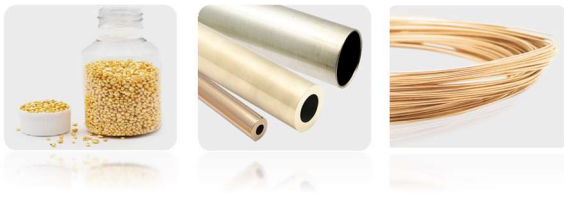
### Campagne annuelle de mise à jour des informations disponibles sur les parties prenantes (campagne KYC)

SAAMP réalise chaque année une campagne de mise à jour des informations des parties prenantes : leurs données administratives, leurs dirigeants /actionnaires et leurs pratiques d'approvisionnement (renouvellement des engagements éthiques des partenaires et utilisation des questionnaires de récolte de données).

Pour ces campagnes, deux listes sont établies : un **échantillonnage représentatif des clients-apporteurs** de métaux précieux et **l'ensemble des fournisseurs** de métaux précieux.

Ces campagnes permettent de nouvelles études approfondies, par les référents RJC SAAMP, pour obtenir l'assurance raisonnable que les partenaires, qui fournissent SAAMP en métaux précieux, **ne s'approvisionnent pas dans des zones de conflits armés et ne participent pas, de manière directe ou indirecte, à du blanchiment d'argent ou des actes de violation des Droits de l'Homme.**

En 2022, SAAMP a interrogé environ 310 clients apporteurs et l'ensemble de ses fournisseurs, sur une période s'étalant de février à fin avril.



## Transparence envers les parties prenantes

SAAMP encourage de la transparence envers ses parties prenantes concernant ses circuits d'approvisionnement et ses pratiques éthiques.

Pour cela, la société publie chaque année sur son site internet, sa charte partenariale et son rapport annuel RJC.

L'entreprise coopère avec les autorités françaises et peut communiquer tout document utile relatif au devoir de diligence.

Les référents RJC répondent, avec précisions et rigueur, aux sollicitations des parties prenantes sur toutes informations relatives au devoir de diligence, des questions de traçabilité ou des sujets d'amélioration de bonnes pratiques éthiques.

Enfin, SAAMP reçoit chaque année des clients de rang 2 (\*) dans le cadre d'audits RSE.

*(\*) les clients finaux de la bijouterie joaillerie*

## Revue annuelle du notre système interne

Les procédures en vigueur, outils déployés et communications diffusées, sont revues annuellement en interne. Les historiques sont étudiés et validés en audit.

## Contrôle du système en place – audit par un tiers

En 2022, SAAMP a eu son audit de renouvellement COP, combiné à un audit de surveillance CoC, sur tous les sites. Les résultats ont été positifs puisque le RJC a confirmé sans confiance en la solidité du système en place. Le renouvellement COP a été obtenu et le CoC maintenu.

## Suivi des actualités

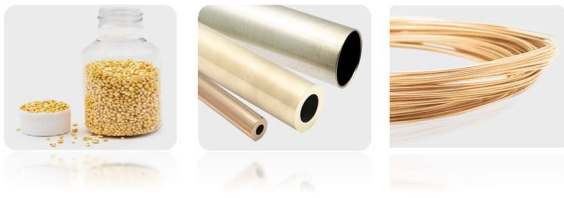
Les référents RJC ainsi que la Direction veillent au quotidien aux sujets d'actualités (inclus ou non dans le périmètre d'activités de SAAMP) pour rester en alerte de toutes les tendances, dérives et crises, impactant la chaîne d'approvisionnement en métaux précieux et leurs parties prenantes.

En 2022, suite à la guerre entre l'Ukraine et la Russie, nous avons enregistré trois familles d'impacts :

- 1) L'interdiction des approvisionnements en métaux précieux et pierres précieuses en provenance de Russie.
- 2) Certaines grandes marques de joaillerie et horlogerie de luxe ont résilié leur adhésion au RJC.
- 3) La hausse des coûts d'importations et d'exportations des biens de toutes natures, chez les fournisseurs.

En réponse à ces impacts, SAAMP a délivré, sous demande de ses clients, des attestations de non-provenance de métaux précieux de Russie.

Elle est restée solidaire au RJC et en tant que membre du comité des standards, a manifesté son soutien et ses désaccords en réunion de travail.



Enfin, elle a réétudié l'impact des hausses des prix des achats sur les coûts de revient, pour prioriser les changements de fournisseurs et limiter la répercussion sur les clients finaux.

## Conclusion sur l'année 2022

En 2022, l'énergie des équipes a été concentrée sur le renforcement de la mise à jour des informations administratives et d'approvisionnement, des partenaires de longues dates via la campagne annuelle de MAJ KYC. SAAMP remercie tous les partenaires qui ont adhéré à cette démarche éthique et reconnaissent l'importance du devoir de diligence dans notre domaine d'activité.

C'était également une année marquée en actualités internationales impactantes, qui ont confirmé la nécessité de maintenir une veille professionnelle et éthique par la Direction et l'équipe qualité, pour s'assurer d'anticiper les dérives potentielles.

Fait à Limonest,  
01/12/2022

Le Président Directeur Général  
M. ESCARD Jean-Luc